

Passe sanitaire. De lourdes sanctions prévues pour les clients récalcitrants des bars et restaurants

L'amendement 274 du projet de loi sur l'extension du passe sanitaire a été adopté par les députés ce jeudi 22 juillet 2021. Il prévoit de lourdes sanctions pour les clients des bars et restaurants qui ne s'enregistreraient pas à l'aide d'un QR code ou du cahier de rappel.



Le député Christophe Blanchet, qui portait cet amendement. | ASSEMBLÉE NATIONALE

Ouest-France Solène AGNÈS.

Publié le 22/07/2021 à 14h11

Abonnez-vous

Dans le cadre du projet de loi sur l'[extension du passe sanitaire](#), les clients de bars et restaurants qui ne s'enregistreraient pas, à l'aide du QR code ou du cahier de rappel, risqueraient une peine équivalente à celle de la mise en danger d'autrui, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. C'est ce qu'ont décidé les députés ce jeudi 22 juillet 2021 au matin.

[Suivez notre direct sur les débats à l'Assemblée nationale à propos du passe sanitaire](#)

Ils ont adopté l'amendement 274, proposé notamment par le député démocrate du Calvados Christophe Blanchet.


Nous avons bloqué l'affichage de ce contenu réseau social pour respecter vos choix en matière de cookies. En cliquant sur « Consulter », vous acceptez le dépôt de cookies par des services de réseaux sociaux tels que Twitter. Vous pouvez modifier vos choix à tout moment en cliquant sur « Modifier mes choix cookies » dans la rubrique Services en bas de cette page.

[Consulter](#)

Cet amendement vise à « **responsabiliser les clients** », explique le député sur son compte Twitter.

La peine pourra être revue à la baisse

« **Un restaurateur, on va lui compliquer la tâche. On va lui demander aussi de contrôler que le client a bien téléchargé le code ? Responsabilisons plutôt le client !** » a expliqué Christophe Blanchet à l'issue du vote, revenant sur les sanctions prévues : « **pour les montants, ça va être rectifié, et il faut que ce soit rectifié, et c'est le jeu de la navette** », a-t-il déclaré.

Partager cet article   Le député Christophe Blanchet, qui portait cet amendement.

Passe sanitaire. De lourdes sanctions prévues pour les clients récalcitrants des bars et restaurantsOuest-France.fr



#Pass sanitaire

#Coronavirus

#Virus

#Santé


#Politique

#Assemblée Nationale

#Actualité en continu

**De nouvelles offres
d'emploi aujourd'hui**


Recherchez un emploi parmi
33 031 offres d'emploi


France Emploi

En continu

Une


Pass sanitaire

- 21h56 Covid-19. Plus de 21 000 nouveaux cas en 24 heures, les hospitalisations en nette hausse
- 21h03 Normandie. Passe sanitaire obligatoire dans les bars et restaurants de la Côte fleurie dès dimanche
- 20h32 Un retour à la normale apprécié dans les Ehpad, en attendant le passe sanitaire ?
- 19h26 Passe sanitaire. Une nouvelle manifestation annoncée ce samedi 24 juillet à Quimper
- 18h55 Premier feu vert des sénateurs en commission au passe sanitaire dans le cadre de l'état d'urgence
- 18h29 En Mayenne. Les députés partagés sur l'adoption de la nouvelle loi anti-Covid 
- 18h11 Passe sanitaire : Paris, Lyon, Vannes... Quelles sont les manifestations prévues ce samedi ?

[Voir plus](#) 

Les plus partagés

TÉMOIGNAGE. Elle commence à accoucher dans le parc du Puy du Fou, son bébé obtient un accès à vie

Ouest-France  22/07

Orages. De la grêle, des rafales et de la pluie : cela va secouer sur la Bretagne dès ce vendredi

Ouest-France ⌚ 22/07

« L'employeur devra contrôler le passe sanitaire de ses salariés », prévient Élisabeth Borne

Ouest-France ⌚ 06h45

Voir plus +

Les tops articles sur : Pass sanitaire

« L'employeur devra contrôler le passe sanitaire de ses salariés », prévient Élisabeth Borne

23/07/2021

Passé sanitaire. De lourdes sanctions prévues pour les clients récalcitrants des bars et restaurants

« L'employeur devra contrôler le passé sanitaire de ses salariés », prévient l'enseignant d'hygiène

Ouest-France ⌚ 06h45

Campings avec piscine : le passe sanitaire sera finalement obligatoire dès l'arrivée des vacanciers

Ouest-France ⌚ 22/07

Covid-19. Plus de 21 000 nouveaux cas en 24 heures, les hospitalisations en nette hausse

Ouest-France ⌚ 21h56

Voir plus +

Les plus populaires

01. Orages et crues : 17 départements toujours placés en vigilance orange
02. TÉMOIGNAGE. « Personne n'avait jamais vu ça » : ils voulaient une piscine, leur jardin est ravagé
03. Orages. De la grêle, des rafales et de la pluie : cela va secouer sur la Bretagne dès ce vendredi
04. TÉMOIGNAGE. Elle commence à accoucher dans le parc du Puy du Fou, son bébé obtient un accès à vie
05. Covid-19. La quatrième vague commence à gagner les hôpitaux et les services de réanimation

Voir plus +

Newsletter Coronavirus

Chaque jour, l'essentiel des informations à connaître avec **Ouest-France**

✉ Votre e-mail

OK

Votre e-mail est collecté par le Groupe SIPA Ouest-France pour recevoir nos actualités. [En savoir plus.](#)

Suivez nous       

SITES D'ACTUALITÉ



SITES DU GROUPE



SERVICES



SHOPPING



Les applications mobiles du groupe SIPA **Ouest-France** disponibles en téléchargement

[Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Cookies](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Tarifs de références](#) | [Charte utilisateur](#) | [Plan du site](#) | [Plan des élections](#) | © Ouest-France



 Logo Digital Ad Trust